

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**MODIFICATION GENERALE DE LA CIRCULATION, DES BRUITS ET DES EMBARRAS  
DE LA VOIE PUBLIQUE - MODIFICATION A L'ARRETE MUNICIPAL DU 22  
SEPTEMBRE 2012**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'Arrêté général du 22 septembre 2012,

CONSIDERANT que dans un but de sécurité publique, il est indispensable d'apporter certaines modifications au règlement précité,

**ARRETE :**

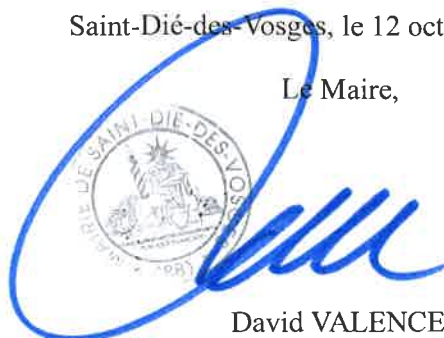
**Article 1** : A compter du présent arrêté, il est interdit de tourner à gauche (y compris les bus), rue Saint-Charles à l'intersection avec la rue Thiers.

**Article 2** : Toutes dispositions contraires sont abrogées.

**Article 3** : Le directeur général des services, le commandant de Police, le Chef de la Police Municipale, le directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 12 octobre 2017

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence, the Mayor, is written over a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE